

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JULIEN DE COPPEL
Séance du 29 avril 2015
COMPTE RENDU
Affiché en exécution de l'article L. 121-17 du Code des Communes

L'an deux mille quinze, le 29 avril à 20 heures 05, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 avril 2015

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT, Monsieur André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Mesdames Fabienne CHAUVEL-LOPEZ, Clotilde GUILLOTIN-PLISSON, Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Lydia VANNUCCI.

Excusé : Thierry CHANY

Procuration de Thierry CHANY à Charline MONNET

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET

La séance est ouverte à 20h05 selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point n° 9 : Déclassement et vente d'une parcelle de terrain à la Guesle. A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent sa proposition.

1- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 mars 2015

Après lecture du procès-verbal le conseil municipal le valide à l'unanimité.

2- Attribution d'une subvention exceptionnelle au Foot Jeunes(FJ) d'Egliseneuve Près Billom

Monsieur le Maire nous expose son rapport concernant le club de football d'Egliseneuve près Billom. Il nous fait part que les entrainements des enfants de la commune et des communes environnantes se font à Egliseneuve.

Le président du Club Foot Jeunes a adressé un courrier pour présenter une demande de subvention.

En effet, ce club veut organiser un tournoi FJEPB les 16 et 17 mai prochain et afin de monter ce projet, il souhaite demander une participation de 10 € par enfant des communes dont il accueille des enfants.

Cette année 5 enfants de Saint-Julien sont inscrits, ce qui porterait l'aide à 50.00 €.

Compte tenu de la nature du Club qui présente un réel intérêt pour les enfants et entrant dans les actions que la commune peut légalement aider. Il est proposé que la Municipalité verse la subvention souhaitée et soutienne cette action.

Le Conseil Municipal décide donc de donner une suite favorable à cette proposition, par un vote à l'unanimité, et d'attribuer une subvention de 50€.

Il charge Monsieur le Maire d'en informer le Trésorier Principal.

3- créations et suppressions de postes

Madame Myriam BLANZAT informe l'assemblée que deux agents communaux peuvent bénéficier, par ancienneté sur leur poste respectif, d'un avancement de grade :

A cet effet, il propose à l'assemblée le tableau d'avancement suivant :

Création de poste :

GRADE	Durée hebdomadaire de travail	Date d'effet
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	28.5/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2015
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1 ^{er} juin 2015

Suppression de poste :

GRADE	Durée hebdomadaire de travail	Date d'effet
ATSEM de 1 ^{ère} classe	28.5/35 ^{ème}	31/05/2015
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	31/05/2015

Vu le tableau de proposition d'avancement de grade transmis pour passage à la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique du 16 mars 2015.

Vu la demande de suppression avec création d'emploi simultanée transmise au Comité technique le 16 mars 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, afin de concrétiser ces avancements de grade dus à l'ancienneté, de valider les créations et suppressions de postes proposés dans les tableaux ci-dessus aux dates mentionnées.

Il donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités qui résultent de ces modifications.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget.

4- Tirage au sort du jury d'assises

Trois personnes ont été tirées au sort sur la liste électorale en vue du tirage au sort du jury d'assises.

5- Convention SIEG « Mise en conformité du réseau d'Eclairage Public »

Monsieur le Maire explique que conformément à la délibération du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de compétence Eclairage Public et à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2009 autorisant le transfert au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'entretien des installations et réseaux d'Eclairage Public sur le domaine public et privé de la Commune. La commune a sollicité l'inscription au Programme Eclairage Public 2015. Il convient de signer une convention de financement de travaux concernant la mise en conformité du réseau d'éclairage public.

Cette convention indique, suivant un devis estimatif en date du 31 mars 2015, le montant du fonds de concours qui devra être versé par la commune : **4 283.28 €**

Il représente 50% du montant HT pour les travaux d'éclairage public, et 40% pour les travaux de mise en conformité, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Eco-taxe :

Estimation des dépenses : 9 600.00 € HT

Eclairage public : 4 420.24 € x 0.50 = 2 210.12 €

Mise en conformité : 5 179.76 € x 0.40 = 2 071.90 €

Ecotaxe : 1.26 €

TOTAL : 4 283.28 €

Monsieur le Maire demande au conseil de se positionner.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les travaux de mise en conformité du réseau d'éclairage public, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

5- Validation d'un emprunt pour le financement des travaux du groupe scolaire

Madame Charline MONNET porte à la connaissance au Conseil Municipal de la décision de faire un emprunt de 800 000€ pour le financement des travaux du groupe scolaire.

Quatre organismes bancaires ont été consultés la Banque Postale, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les exigences pour répondre à notre demande étaient :

- de présenter une demande de prêt de 800 000€ pour une durée 20, 25, et 30 ans,

- de rembourser les premières annuités trimestrielles constantes de l'emprunt l'année suivante, soit en 2016,
- de proposer le meilleur taux.

ORGANISMES BANCAIRES	TAUX	DUREE	REMBOURSEMENT TRIMESTRIEL
BANQUE POSTALE	1.61%	19ANS 1 MOIS	12418.17€
	1.64%	20ANS 9 MOIS	11932.02€
CAISSE D'EPARGNE	1.82%	20ANS	13640.00€
	1.91%	25ANS	11182.00€
	2%	30 ANS	10666.67€
CREDIT AGRICOLE	1.85%	20ANS	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2%	20 ANS	13970.35€
		25ANS	11970.35€
		30 ANS	10849.75€

Charline Monnet donne lecture et commente un premier tableau qui met en évidence une offre intéressante de la part de la Banque Postale.

Cependant, au vu des offres présentées, le conseil municipal propose de convoquer la commission des finances qui examinera dans le détail les offres reçues et charge Charline Monnet d'établir des tableaux de comparaison pour procéder au choix définitif de l'établissement bancaire retenu au prochain conseil municipal de mai.

6- Avancement sur le projet licence IV

Nous faisons un compte-rendu sur le permis d'exploiter de la licence IV. Un rappel de la réglementation ainsi que toutes les obligations sont évoquées.

Les prochaines étapes concernent :

- l'achat de la licence IV aux anciens exploitants,
- préparation de l'acte administratif pour enregistrement
- Mutation de la licence IV à la mairie
- Translation à la MCLS
- modification des statuts de la MCLS
- préparation d'une convention avec l'association pour mise à disposition

7- Délibération N° D05-29042015 ANNULE ET REMPLACE la Délibération D08-180215 : GROUPE SCOLAIRE : Avenant n° 1 Marchés de travaux Terrassement/VRD

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de terrassements / Voirie et Réseaux Divers dans le cadre de l'extension du groupe scolaire ont été attribués à l'entreprise COLAS pour un montant HT de 107 832.67€ conformément au marché initial et propose d'inclure sous forme d'avenant, les travaux supplémentaires pour dévoiement de réseaux secs et dévoiement du tuyau d'alimentation de la fontaine du bourg de Saint Julien-de-Coppel qui se situent sous l'emprise du bâtiment école, pour un montant de 1 327.25 € HT, soit une majoration de 1.23 % par rapport au marché initial.

Montant initial du marché H.T.	107 832.67 €
Montant Avenant n° 1 H.T.	1 327.25 €
Montant marché + avenant n° 1 € HT	109 159.92 €
TVA (20 %)	21 831.98 €
Montant marché + avenant n° 1 € TTC	130 991.90 €

L'ensemble des travaux concernés par cet avenant représente une plus-value de 5 862.50 € hors taxes qui ont été minorées par des économies sur des travaux qui seront exécutés par le personnel communal ramenant ainsi le montant de l'avenant à 1 327.25 € HT .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour inclure au marché initial l'avenant, d'un montant de 1 327.25 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cet avenant.

8-Déclassement et vente d'une parcelle de terrain à la Guesle

Monsieur le Maire expose qu'un particulier domicilié à la Guesle a fait une demande en vue d'acquérir une parcelle de terrain enclavée dans sa propriété, faisant partie de la voirie communale située entre la parcelle AI 54 et AI 134 et appartenant au domaine public de la commune.

La parcelle de terrain concernée, d'une surface de 250 m² est enserrée dans la propriété du demandeur, comme le montre le plan présenté, et de par sa situation, ne peut servir à la circulation.

Afin de procéder à la vente de cette parcelle, il est nécessaire d'en réaliser le déclassement.

Vu l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière dont Monsieur le Maire donne lecture,
Vu que l'opération envisagée n'entraîne aucune conséquence sur les fonctions de desserte et de circulation de la voie communale concernée,

Vu la délibération en date du 23 avril 2014, autorisant Monsieur le Maire à mettre en place toutes les formalités nécessaires à la vente de cette parcelle.

Vu la lettre d'accord de cette vente en date du 8 avril 2015 validé par le voisin direct

Vu l'estimation immobilière faite par le Service de Domaines, en date du 10 décembre 2014, fixée à 14 € par m² soit 3 500.00 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

1. de procéder au déclassement de la parcelle de 250 m² susmentionnée afin de pouvoir procéder à son aliénation.
2. d'accepter les conditions de vente au prix fixé par le service des Domaines,
3. Tous les frais engagés dans cette démarche étant à la charge du demandeur, de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer les actes pour le compte de la commune.

Les recettes seront portées sur le budget de la commune au compte 7788.

Questions diverses :

Venue des Vendéens pour le week-end de l'Ascension du 14 au 17 mai 2015.

L'association les St-JU-Liens a tenu une réunion le 26 mars avec les logeurs qui reçoivent les Vendéens. L'organisation est orchestrée par les St-Julien qui présentent le programme suivant :

- Arrivée en car et en moto **le jeudi** entre 17h et 18h environ 54 personnes.
- Vendredi : départ 8h45 avec le car et en covoiturage pour se rendre à la Cascade de Saillant, visite de la fontaine pétrifiante. Pique-nique au Lac Chambon et visite du lac Pavin.

Ensuite visite de Besse en Chandesse et d'un GAEC 0 St Dièry. Retour dans les familles.

- Samedi matin libre. A 11h, rencontre des élus de Vendée et de St-Julien-de-Coppel. A midi, déjeuner commun à la salle des fêtes. Le soir sera servi un apéritif dinatoire et dégustation du gâteau d'anniversaire.

Avancement des travaux du groupe scolaire.

Les terrassements ne sont pas terminés.

Des travaux importants sont en cours pour alimenter la fontaine en eau du centre du bourg. Des drains ont été mis au jour et raccordés au réseau d'eau pluviale. Un réseau en terre cuite a été retrouvé. Un regard de la fontaine et un captage ont été découverts et seront connectés dans un grand regard.

Retour sur la réunion d'épandage des boues à Montmorin le 21 avril 2015

André BELVERGE nous présente la synthèse de la réunion qui s'est déroulée à Montmorin en présence de trois autres conseillers municipaux de notre commune.

La présentation a été faite par Didier LAVILLE, maire d'Aulnat et Vice-Président de Clermont Communauté et La SEDE (Groupe Véolia) chargée de l'exploitation des boues d'épuration de la station des 3 rivières.

Après l'enquête publique diligentée en septembre 2014, le préfet a autorisé les plans d'épandage qui y étaient soumis le 23 décembre dernier. La confirmation a été reçue en mairie le 19 février 2015 seulement, sans l'avis du commissaire enquêteur.

Suite aux demandes des agriculteurs, leurs terres sont analysées et classées aptes ou non à l'épandage. Des règles de dosage et de fréquence (tous les 3 ans) leur sont appliquées ainsi que des zones de protection : cours d'eau et habitations.

Après analyse, les boues inaptées à leur utilisation comme engrais sont mises en décharge. Les autres boues sont déshydratées et chaulées pour neutraliser leur fermentation et éviter les odeurs.

Elles sont réparties suivant les possibilités d'épandage sur des aires de stockage. Le coût de traitement, séchage, chaulage distribution et épandage n'est pas rétribué aux agriculteurs mais reste tout de même trois fois inférieur à celui de la mise en décharge.

Le fermier est seul décideur pour pratiquer l'assolement par des boues d'épuration, l'avis du propriétaire n'est pas pris en compte.

Les élus ont souhaité de la part de la SEDE, avoir des informations sur les lieux et dates d'épandage et avoir des éclaircissements sur la remise en état des voies d'accès aux plateformes de stockage fortement sollicitées par les engins de gros tonnage. Ces demandes ont été prises en compte et seront examinées.

Cérémonie du 8 mai

La tonte du breuil sera faite. Le marquage des emplacements sera fait par l'Amicale Laïque.

Le garde Champêtre travaillera toute la journée pour surveiller la circulation.

La Cérémonie aura lieu à 11h. Un pot sera prévu dans la cour de l'école.

Manifestation autour de l'enduit et du pisé le 6 mai 2015 à l'école

Invitation le 6 mai pour une opération pisée, enduit à la terre sous le préau de l'école.

Cette opération se fera avec la classe de Moyenne et grande section et 10 personnes de l'extérieur.

A 17H30, réception sur le thème de la terre crue en enduit et organisation du pot de l'amitié.

L'ordre du jour est épuisé.

A la question d'une conseillère municipale de savoir si ce sont les employés municipaux qui monteraient le combi-jeux, le maire répond par l'affirmatif.

Pas de question dans le public

Fin de la séance à 22h30